SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : http://67.snuipp.fr/
Page Facebook: http://www.facebook.com/snuipp67
Page Twitter : http://twitter.com/snuipp67

Compte-rendu du Groupe de Travail du 21 mars 2019

Unique point à l'ordre du jour : la circulaire du mouvement intra-départemental.

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des modifications et des nouveautés par rapport à la circulaire des années précédentes.

Le SNUipp-FSU 67 a largement dénoncé la régression en œuvre dans les opérations du mouvement départemental.

Reportez-vous à notre article en ligne à cette adresse : http://67.snuipp.fr/spip.php?article4220

ATTENTION : Ces éléments restent à valider lors d'un prochain CTSD qui se réunira avant les congés de printemps. Des modifications, à la marge, sont encore possibles.

Quelques (redoutables) nouveautés :

- Nouveau portail pour la saisie des vœux, toujours accessible par iProf.
  Information : un tutoriel vidéo à destination des enseignants sera disponible prochainement

- Procédure des maintiens supprimée. Aucune demande ne sera traitée par les services.

- Nouveau type de vœu : le vœu large. Le SNUipp-FSU 67 a obtenu que ce VŒU LARGE fasse l'objet d'une annexe dédiée de la circulaire, qui en reprendra toutes ses spécificités.
  Il correspond au choix d'un regroupement de postes au sein d'une zone infra-départementale.
  Les zones correspondent aux actuelles circonscriptions.

  Information : Strasbourg constitue une zone à elle seule. Les circonscriptions Strasbourg 1 et Strasbourg 4 sont constituées uniquement des écoles situées hors de Strasbourg.

  Les postes sont regroupés selon 7 catégories imposées par le ministère :
  - Directions de 2 à 7 classes
  - Directions de 8 et 9 classes
  - Directions de 10 à 13 classes
  - Directions de 14 classes et plus
  - Enseignants (élémentaire, maternelle, monolingue, français bilingue, bilingue…)
  - ASH
  - Remplacement (ZIL, zone de brigade REP/REP+, zone de brigade ASH…)

Les collègues actuellement nommés à titre définitif ne sont pas concernés par l'obligation de saisie d'un vœu large.

ATTENTION : Pour les collègues à titre provisoire qui n'auraient pas eu de poste dans l'ensemble de leurs vœux, l'algorithme élargira automatiquement ses recherches vers un autre poste en se basant géographiquement sur le 1er vœu de poste précis.

Tout type de poste pourra être obtenu sans limite de distance… cette modalité s'annonce catastrophique !

Le SNUipp-FSU 67 a demandé à ce qu'un Groupe de travail se réunisse avant la CAPD du mouvement pour revenir sur les nominations les plus ubuesques !

- Nouveau type de postes : Les Titulaires de Secteur (TS).
  Il s'agit de postes d'adjoints (élémentaires ou maternelles) implantés dans un secteur (circonscription).

  Les collègues pourront être nommés **à titre définitif** sur ces secteurs.

  Les postes de TS sont composés de postes services fractionnés (décharges syndicales, de directions, d'EMF…). L'affectation sur ces fractions de postes est valable pour l'année scolaire et pourront changer chaque année.

  Les collègues seront rattachés à l'école la plus proche de leur domicile et ceux qui peuvent y prétendre toucheront des frais (résidence administrative différente de la résidence personnelle).

  La DSDEN affectera les collègues TS lors d'un GT, en présence des représentants du personnel.

- Nouveau Barème : Le SNUipp-FSU 67 a obtenu une meilleure prise en compte de l'AGS dans le calcul du barème en lui donnant un coefficient 5.

  (AGS X 5) + Priorités réglementaires et légales (nationales) + Priorité locales (départementales)

  (Cf document joint pour connaître le détail du barème et des priorités).

- Futurs PE stagiaires : 175 postes sont réservés dans le mouvement, soient 40 postes de moins par rapport à l'an dernier. Il y aura environ 155 stagiaires.

Il reste de nombreux points d'incertitude. Le Ministère donne des informations presque chaque jour aux services !
Pour ne pas être pris au dépourvu… Inscrivez-vous à notre stage « Spécial Mouvement » du 7 mai à Strasbourg.
Ce stage est ouvert à tous… Date limite d'inscription le 7 avril.

Calendrier prévisionnel du mouvement 2019

Jeudi 4 avril :	CAPD Postes à profil et GT examen des situations médicales et sociales, demandes d'allègement de service
Du mardi 24 avril 12h00 au mardi 8 mai minuit :	saisie des vœux via i-prof puis via la nouvelle application MVT1D
A partir du mercredi 9 mai :	consultation des accusés de réception de saisie des vœux dans I-Prof. A ce stade, les bonifications n'apparaissent pas encore
Jeudi 13 juin :	groupe technique phase informatisée du mouvement
Jeudi 20 juin :	CAPD décisions d'affectation
Phase d'ajustements : **Mardi 2 juillet** :	GT phase manuelle d'ajustement
Jeudi 4 juillet :	CAPD décisions d'affectation phase d'ajustement
Mardi 27 août :	GT phase manuelle d'ajustement